

DOSSIER : TOUR de BATERE (66.000)

(COCHER)

- La visite sur place a eu lieu le Plusieurs fois en 2010, 2012
- L'immeuble relève du patrimoine rural.
- L'immeuble est situé en milieu urbain et le caractère rural de l'immeuble est justifié par le propriétaire.
- L'immeuble est visible de la voie publique (dont la façade principale si l'immeuble est habitable).
- Les travaux à réaliser sont éligibles au label.
- Les travaux n'ont pas commencé et le propriétaire a été informé que pour être éligibles les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'attribution du label.
- Le propriétaire a fourni l'ensemble des pièces sollicité pour la constitution du dossier de candidature au label de la Fondation du Patrimoine.

Le cédégué départemental de la Fondation du Patrimoine propose que le label prévu par la loi du 2 juillet 1996 soit **attribué / refusé** (~~ayer la mention inutile~~) au projet présenté et à l'immeuble indiqué en A.

Il émet les réserves suivantes :

La tour de Batera est un site incontournable du le plan historique. Cette tour est le témoin de l'architecture médiévale à l'étude de l'architecte du bâtiment Bruno Nolin est appliquée. Le conseil régional le conseil général suit ce dossier au de plan financier. Non envisage pas de monter un dossier insertion sous contrôle de l'architecte et les DAP

FAIT A. Prades LE 6 / 3 / 2013

SIGNATURE DU DELEGUE DEPARTEMENTAL :


Paul ESTIENNE
Boulevard de Marquixans
35500 PRADES
Tél. 04 58 96 01 55
Fax 04 58 96 01 55